



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR CARREAUX DE CÉRAMIQUE ET PIERRE NATURELLE

APPRÊT UNIVERSEL

Les carreaux de céramique et de pierre naturelle sont durables, hygiéniques et faciles d'entretien, ce qui en fait un revêtement de sol idéal. Toutefois, les performances de tout revêtement de sol dépendent de la méthode d'installation et des matériaux utilisés. Pour assurer une pose durable, la préparation de la surface constitue une étape fondamentale. L'apprêt Schluter®-PRIMER-U est utilisé pour permettre la pose des matériaux d'installation Schluter® sur des surfaces difficiles à coller, ce qui assure une bonne installation des carreaux dans une vaste gamme d'applications.

Application et fonction

Schluter®-PRIMER-U est un apprêt à base d'eau, 100 % acrylique, à composant unique, sans solvant et prêt à l'emploi. Il assure une excellente adhésion lors de l'application des ciments-colles Schluter sur des surfaces de planchers et de murs difficiles à coller. Pour les surfaces de plancher, cela comprend les sous-couches de gypse, les planchers d'accès surélevés et les carreaux existants. PRIMER-U s'utilise avec les produits Schluter SET®, Schluter ALL-SET® et Schluter FAST-SET® dans les applications intérieures lorsqu'une adhérence accrue est requise sur divers substrats poreux et non poreux.

Matériaux et champs d'applications

PRIMER-U est un liquide orange translucide qui forme une pellicule légèrement brillante et prend environ 15 à 60 minutes pour sécher après l'application. PRIMER-U offre une forte adhérence aux sous-couches de gypse, au béton, aux carreaux existants, au verre, aux sous-planchers en contreplaqué et en lamelles orientées, au terrazzo, à l'acier, aux revêtements de sol en carreaux de vinyle, aux résidus d'adhésif de revêtement de sol et à la peinture au latex. Pour les surfaces murales, cela comprend un support solide approprié.

PRIMER-U ne fait pas office de pare-humidité ou de coupe-vapeur. L'installation d'un coupe-vapeur est donc recommandée directement sur tous les sols ou sous-sols en béton. Consulter le code du bâtiment local pour connaître les exigences applicables en matière de coupe-vapeur.

Quel que soit leur âge, tous les planchers en béton au niveau du sol, ainsi qu'au-dessus ou en dessous du sol doivent faire l'objet de tests d'humidité conformément aux dernières révisions de la norme ASTM F2170 « Standard Test Method for Determining Relative Humidity in Concrete Floor Slabs Using in situ Probes » (méthode standard de mesure de l'humidité relative des dalles de béton au moyen de sondes) ou ASTM F1869 « Standard Test Method for Measuring Moisture Vapor Emission Rate of Concrete Subfloor Using Anhydrous Calcium Chloride »



Schluter®-PRIMER-U

Application au substrat

Quantité	Couverture*
1 pinte (946 mL)	50-135 pi² (5-12.5 m²)
1 gallon (3.78 L)	250-550 pi² (14-28 m²)
5 gallons (18.9 L)	1250-2750 pi² (70-135 m²)

*La superficie couverte dépend de la porosité du substrat.

(méthode standard de mesure du taux d'émission de vapeur des sous-planchers de béton avec du chlorure de calcium anhydre). Lorsque l'essai est effectué conformément à la norme ASTM F2170, l'humidité relative (HR) interne ne doit pas dépasser 90 %. Lors de l'essai selon la norme ASTM F1869, le taux d'émission de vapeur d'eau (TEVE) ne doit pas dépasser 8 lb/1 000 pi²/24 heures.

PRIMER-U a été évalué selon le règlement 1168 du South Coast Air Quality Management District et s'est avéré conforme aux exigences en matière de composés organiques volatils (COV).

Limites

- N'est pas destiné à une utilisation à l'extérieur.
- Ne pas utiliser dans des applications submergées, sauf si une imperméabilisation est appliquée.
- Exigences en matière d'émissions de vapeur :
 - ASTM F2170 – L'humidité relative interne (RH) ne doit pas dépasser 90 %.
 - ASTM F1869 – Le taux d'émission de vapeur d'eau (TEVE) ne doit pas dépasser 8 lb/1 000 pi²/24 heures.

Mises en garde

Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) pour des informations sur la santé et la sécurité.

Installation

Planification

Pour des directives de pose complètes et les critères de garantie, veuillez communiquer avec Schluter®-Systems au 1 800 472-4588 (États-Unis) ou au 1 800 667-8746 (Canada) ou par courriel à info@schluter.com afin de recevoir un exemplaire du Guide d'installation Schluter® correspondant à votre application et une vidéo d'installation pas à pas. Pour télécharger une version PDF du Guide ou visionner la vidéo d'installation en ligne, veuillez consulter le site Schluter.ca.

Préparation de la surface

PRIMER-U doit être appliqué sur une surface structurellement saine, propre, lisse, sèche et exempte d'humidité. Tout contaminant (peinture, graisse, huile, scellant, composé durcisseur, etc.) ou adhésif d'un revêtement de sol qui adhère mal ou risque d'empêcher une bonne fixation doit être enlevé. Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer la saleté et les débris.

Mélange

La résine solide risque de se sédimer durant le transport et l'entreposage. Bien mélanger ou agiter avant utilisation. Ne pas diluer.

Application

La zone d'application doit être entièrement fermée, étanche aux intempéries et équipée d'un système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) en état de marche. PRIMER-U doit être acclimaté aux conditions ambiantes et appliqué à des températures comprises entre 18 et 29 °C (65 et 85 °F). S'assurer que l'apprêt et la zone d'application sont laissés aux conditions ambiantes pendant 48 heures avant l'utilisation.

L'humidité relative de la zone d'application doit être maintenue entre 35 et 55 %.

Lire attentivement toutes les instructions avant l'application. Ne pas diluer l'apprêt. Verser la quantité voulue d'apprêt depuis le récipient directement sur le substrat ou verser l'apprêt du récipient dans un bac à peinture.

1. Appliquer une couche fine et uniforme à l'aide d'un rouleau à peinture à poils moyens de 10 mm (3/8 po), d'un pinceau similaire, d'un balai, d'une éponge ou d'un pulvérisateur pour jardin. Ne pas laisser de zones non couvertes ou de quantités excessives d'apprêt. Maintenir le rouleau humide tout au long de l'application.

Remarques :

- Remplacer le rouleau régulièrement et entre les applications pour éviter qu'il ne sèche.
- Les surfaces très absorbantes, comme les sous-couches de gypse, peuvent nécessiter plus d'une couche d'apprêt.
- Il est recommandé d'utiliser un rouleau en mousse pour les supports non poreux (par exemple, la porcelaine polie) et les surfaces murales.
- Pour les surfaces verticales/murales, il est important d'assurer une couverture uniforme sur toute la surface d'application.

2. Une fois appliqué, l'apprêt doit être bien sec et ne pas laisser de traces sur les doigts au contact. Laisser la couche sécher complètement avant d'appliquer le ciment-colle.

Remarque : Si le PRIMER-U n'est pas recouvert avant 48 heures, appliquer une deuxième couche.

Nettoyage

Nettoyer le rouleau ou la brosse à l'eau pendant que le PRIMER-U est encore humide. Enlever l'apprêt humide des outils et de l'équipement à l'eau savonneuse et avec un chiffon propre. Pour enlever l'apprêt une fois sec, utiliser de l'essence minérale. La manipulation des solvants inflammables requiert une extrême prudence.

Temps de séchage

Le temps de séchage de PRIMER-U dépend de la porosité du substrat, de la température de l'air et de l'humidité relative. Dans des conditions de séchage normales, soit 21 °C (70 °F) et 55 % d'humidité relative, PRIMER-U sèche en 15 à 60 minutes. Protéger de toute exposition à l'humidité pendant au moins 4 heures.

Entretien

Durée de conservation et stockage : 12 mois à compter de la date de fabrication indiquée sur l'emballage dans des récipients non ouverts et correctement entreposés. PRIMER-U doit être conservé entre 10 °C (50 °F) et 32 °C (90 °F). Garder les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Faire une rotation des stocks et utiliser d'abord le produit le plus ancien.

Stabilité au gel-dégel : 5 cycles à -18 °C (0 °F). Si l'apprêt a gelé, le laisser dégeler à la température ambiante. Il est possible qu'une sédimentation de la résine solide se produise à la suite d'un gel-dégel. Bien mélanger avant utilisation.

Numéro d'article des produits

Schluter®-PRIMER-U		Apprêt universel	
Art.-No.		Quantité	
PRMUQT1		1 pinte (946 mL)	
PRMU1		1 gallon (3.78 L)	
PRMU5		5 gallons (18.9 L)	

Garantie limitée d'un an du Schluter®-PRIMER-U

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée d'un an du Schluter®-PRIMER-U** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que ses produits Schluter®-PRIMER-U (collectivement nommés les « **Produits** ») seront exempts de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu selon un usage normal pendant un (1) an lorsqu'installés et utilisés dans le respect de leur durée de conservation et conformément aux modalités et conditions expliquées dans la Fiche technique des Produits (la « **Fiche technique** »), accessible à la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles, ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions de la Fiche technique en vigueur au moment de l'installation.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer l'adaptation des Produits à l'usage qui en est prévu par l'utilisateur. Il incombe exclusivement à l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont installés (le « **Propriétaire** ») de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous plancher ou substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions de la Fiche technique soient suivies adéquatement.

CORRECTIFS : Si les Produits sont installés et utilisés dans le respect de la durée de conservation et conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux durant la période prévue par la présente Garantie limitée, le Propriétaire recevra un Produit Schluter-Systems de remplacement, et ce, uniquement pour la section de l'installation d'origine s'avérant défectueuse et exigeant un remplacement. L'obtention de ce Produit Schluter-Systems de remplacement est le seul recours du Propriétaire et sa fourniture est la seule obligation de Schluter-Systems.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : La présente Garantie limitée exclut tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique invoquée, qu'il s'agisse de la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi contractuelle ou autre, et Schluter-Systems ne sera en aucune circonstance tenue responsable de tels dommages. La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de ou autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transpercement des Produits ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de l'entretenir; une usure normale; des égratignures, une décoloration ou des renforcements normaux (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : bris du revêtement, charge concentrée). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, submergées et de douches vapeur et également les applications employant des carreaux de verre, de la pierre naturelle sensible à l'humidité, ou d'autres revêtements non approuvés, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes les autres garanties, déclarations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** ou découlant des rapports d'affaires, des usages du commerce ou autrement de la loi. **TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE DÉCLARATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION, NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE SERONT OPPOSABLES À SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS.** La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les recours ci-inclus sont les seuls recours disponibles pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et dans aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce transfert ou cette cession ne soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou que cette interdiction des transferts et cessions ne soit autrement interdite par une loi particulière d'un État ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains États et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1 décembre 2021. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez visiter le site Schluter.ca.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué ou les Produits défectueux.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada) inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100, chemin Sainte-Marie
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8